

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 105

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Construction par la SOGIMA de la résidence sociale "Emmaüs" de Cabriès

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
13931**

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 6 000 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Il vous est proposé d'examiner une nouvelle demande s'inscrivant dans un cadre dérogatoire aux critères de droit commun fixés pour l'intervention départementale.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La SOGIMA (société anonyme d'économie mixte de gestion immobilière de la Ville de Marseille) sise 4 place du 4 septembre – CS 70025 – 13284 Marseille cedex 07, projette, dans le cadre d'un bail à construction consenti pour une durée de 50 ans par l'Union des Amis et Compagnons d'Emmaüs (UACE) domiciliée 47 avenue de la Résistance 93100 Montreuil, la réalisation de 15 logements locatifs sociaux conventionnés en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), sur un foncier situé au lieudit « La Meunière », chemin d'Emmaüs à Cabriès.

Le projet est destiné à l'accueil, en résidence sociale, de nouveaux membres de la Communauté Emmaüs de Cabriès qui est confrontée à une demande sans cesse croissante d'accueil, émanant en particulier de femmes isolées en situation d'exclusion.

Implantée sur le site depuis une quarantaine d'années, la Communauté Emmaüs de Cabriès assure actuellement l'hébergement de 36 compagnons qui vivent de leur activité économique de récupération, de recyclage et de revente de divers objets et équipements mobiliers (meubles, électroménager, vêtements, livres, jouets...), sans recours aux aides publiques (revenu de solidarité active, subventions...).

L'opération dont les caractéristiques techniques et financières vous sont présentées en annexe au présent rapport, intéresse un coût prévisionnel d'investissement TTC de 1 701 680 €, ayant fait l'objet d'une décision d'agrément de la Communauté du Pays d'Aix le 31 décembre 2013.

A ce jour, la SOGIMA a obtenu les participations financières de la Communauté du Pays d'Aix pour un montant global de 302 160 €, du Conseil régional et de la commune de Cabriès à hauteur respective de 150 000 €.

Elle sollicite aujourd'hui l'octroi, à titre exceptionnel, d'une subvention départementale de 150 000 € pour accompagner l'investissement projeté.

Il vous est proposé de vous prononcer sur cette demande.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
18008	A créer	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	204-72- 20423	2016- 18008J	150 000 €
TOTAL A ENGAGER :					150 000 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la SOGIMA d'une subvention exceptionnelle de 150 000 €, destinée à accompagner le projet de construction de 15 logements PLAI en résidence sociale, destiné à l'accueil de membres de la Communauté Emmaüs de Cabriès ;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide qui ne sera pas associée à une contrepartie en logements réservés en faveur du Département, compte tenu de la destination spécifique de l'immeuble ;
- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N° d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-18008J	A créer	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	150 000 €
TOTAL A AFFECTER :			150 000 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe II.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-18008J rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL